



Recouvrement créance suite à décès du débiteur

Par **Dave1978**, le **23/05/2019** à **17:56**

Bonjour,

mon père est décédé il y a 2 mois environ. Ma mère a reçu un appel téléphonique d'un cabinet d'hussiers il y a 2 jours, lui exigeant le règlement de la somme de 1604,81€ sinon quoi saisie sous 48h.

Selon l'huissier, cette dette aurait été contracté conjointement par mon père et ma mère (prêt à Carrefour Banque, malheureusement à l'insu de ma mère mais le prêt est aux 2 noms).

Un jugement aurait été rendu le 9/11/2011 alors que mes parents n'étaient pas présents.

Toujours selon l'huissier, le titre exécutoire aurait été remis en mains propres à mon père en 2013. Par contre, le cabinet m'indique qu'ils ne sont pas en mesure de me fournir le contrat de prêt d'origine ni une quelconque trace de ce jugement, ou les reglements déjà effectués.

Sauriez-vous m'éclairer sur une éventuelle démarche à suivre pour pouvoir vérifier ces informations et si ma mère est en mesure de contester selon ces éléments?